

1. Publics concernés

- ▶ Entreprises privées souhaitant établir un report modal d'une partie de ses flux routiers vers un transport combiné fleuve-route
- ▶ Opérateurs fluviaux, représentants, utilisateurs ou opérateurs de plateformes fluviales souhaitant favoriser l'offre de transport combiné pour les entreprises implantées au sein de leur hinterland.



2. Objectifs

Cette étude permet de :

- ▶ De quantifier l'impact environnemental produit par un report des flux routiers vers un **transport combiné** ;
- ▶ Vérifier ou définir les conditions d'éligibilité de la démarche pour que l'entreprise bénéficie du **montant des certificats d'économie d'énergie** relatifs à l'achat ou la location d'unités de transport intermodal dédiées au transport combiné.
- ▶ Évaluer au travers des reports de flux envisagés la **valeur des certificats d'économie d'énergie** sur la base d'une valeur actualisée des kWcumac correspondants
- ▶ Accompagner l'entreprise dans la **constitution de son dossier** jusqu'à l'obtention des financements auprès d'un « Obligé » partenaire de TK'Blue Agency, ou autre.

La quantification de l'impact environnemental s'effectue au travers d'une mesure des **émissions de GES évitées** et de la monétisation des bénéfices du transport combiné pour les différentes **externalités négatives** de l'activité de transport prise en référence (bruit, climat, pollution, accident, congestion...). La période couverte est préférentiellement celle retenue par le certificat d'économie d'énergie.

3. Méthodologie, prérequis et organisation

Sur la base des hypothèses de flux que l'entreprise souhaite reporter depuis le routier vers un transport fleuve-route, les flux de transport par mode, les conditions d'acheminement par unité de transport sont définies et le nombre d'unités de transport intermodal calculé.

De ces éléments, sont déterminés :

- ▶ Les conditions administratives et techniques permettant l'**éligibilité** au C2E concerné
- ▶ La **quantité de kWcumac** correspondant au nombre d'unités de transport intermodal concernées, et le nombre de trajets combinés nécessaires pour la période définie par le certificat ;
- ▶ La **valeur** des certificats pour un prix actualisé du kWcumac proposé par l'entreprise partenaire de TK Blue
- ▶ Le calcul des **émissions GES évitées** en comparant les émissions du transport combiné (ex ante) avec les flux routiers existants (ex post).

- ▶ Le bénéfice sociétal du déploiement du transport combiné par la monétisation des externalités générés par le transport :



Le bruit



Les accidents



L'impact sur le climat



La congestion



La pollution



Le processus Amont / Aval

4. Déroulement de l'étude

Phase 1 : Identification des flux de transport routier sur la base de données réelles, analyse des contraintes, identification des plateformes et des structures requises au niveau des hinterlands. Analyse des flux et modélisation du transport combiné. Détermination du nombre d'unités de transport éligibles aux dispositions du C2E.

Phase 2 : Calcul des économies réalisées en kWcumac, valorisation monétaire sur la base du prix du kWcumac, éligibilité. Calcul des émissions évitées entre les émissions du transport routier (ex post) et la modélisation du transport combiné (ex ante). Valeur monétaire (€ / t.km) du bénéfice sociétal du transport combiné pour les externalités générées lors du transport.

Phase 3 : Établissement d'un rapport d'étude.

Cette étude peut être complétée par une mesure d'accompagnement de l'entreprise pour constituer un dossier de financement de ses C2E jusqu'à la proposition financière auprès d'un partenaire de TK Blue Agency.

5. Livrables

Le livrable est constitué d'un rapport rappelant les hypothèses de report de flux en transport combiné, les conditions d'éligibilité aux C2E, le nombre d'unités de transport combiné issu de l'étude, les émissions de GES évitées et les bénéfices sociétaux.

Attention : ce rapport s'appuyant en partie sur des analyses *ex ante* n'est pas susceptible de permettre au demandeur de bénéficier directement des C2E. Il permet de connaître le montant valorisable des économies d'énergie réalisables au travers des C2E dans le cadre de son report modal. TK Blue Agency peut compléter l'étude par un accompagnement spécifique en vue de constituer les dossiers de demande et en cas d'éligibilité du projet.

6. Nos ressources

L'étude est réalisée par les experts de l'Agence TK Blue qui participent à de nombreux groupes de travail internationaux et européens (GLEC, ...). La méthodologie de quantification des externalités se base sur des méthodes internationalement reconnues et des données de référence les plus récentes (Ricardo AEA,...). Les calculs sont réalisés conformément aux normes et réglementation applicables : Le calculateur pour les GES est conforme à la réglementation Française (audité Bureau Veritas) et à la norme Européenne EN 16258.

7. Références

Ils nous ont fait confiance :



Projet
Olympic
Energy



NANTES
SAINT-NAZAIRE
PORT



8. Pour plus d'information

Contacteur : Eric DEVIN – Directeur du pôle Méthodologie et Études
eric.devin@tkblueagency.com - + 33 1 45 63 48 90